



CONSEIL MUNICIPAL

**Séance publique du
29 janvier 2016 à 20h30**

MAIRIE 2 Place du Bourg 22200 TREGONNEAU

Tel/Fax : 0296432518

Courriel : mairie.tregonneau@wanadoo.fr

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Présentation du compte administratif 2015
- Orientations budgétaires 2016
- Subventions 2016
- Tarifs municipaux
- Taux d'imposition
- Convention d'assistance technique Satese
- Désignation du délégué programme de voirie
- Facturation frais de personnel pour assainissement Praden Meur
- Extension réseau basse tension (SDE)
- Choix du fournisseur de restauration collective (cantine)
- Indemnités élus (application note préfectorale)
- Questions diverses

Séance du vendredi 29 janvier 2016
Salle de la Mairie

Date de la convocation : 22 janvier 2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 13

Etaient présents : M Jean-Luc **PICAUD**, M Denis **CARADEC**, M Didier **GUILLOU**,
Mme Françoise **POUPON**, M Yann **ALLAIN**, Mme Véronique **CALLAC**, Mme Aurore
GUEZENEC, M Alain **HUET**, M Serge **LE PENNEC**, M Ludovic **JOURDEN**, M Gildas
LABAT, Mme Gaëlle **SAVEAN**, M Christophe **ROLLAND**

Procurations : Mme Stéphanie **CARADEC-BOCHER** à M Denis **CARADEC**

Absents : Mme Aurélie **GUILLOU**

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme Françoise **POUPON**

Assistait également à la séance : Mme Christine **BRIAND** secrétaire de Mairie

Traitement de l'ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 novembre 2015 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Il peut être mis en diffusion.

Présentation du compte administratif 2015

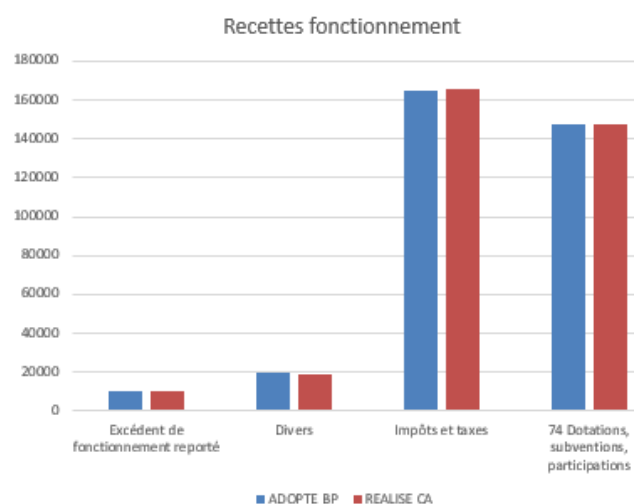
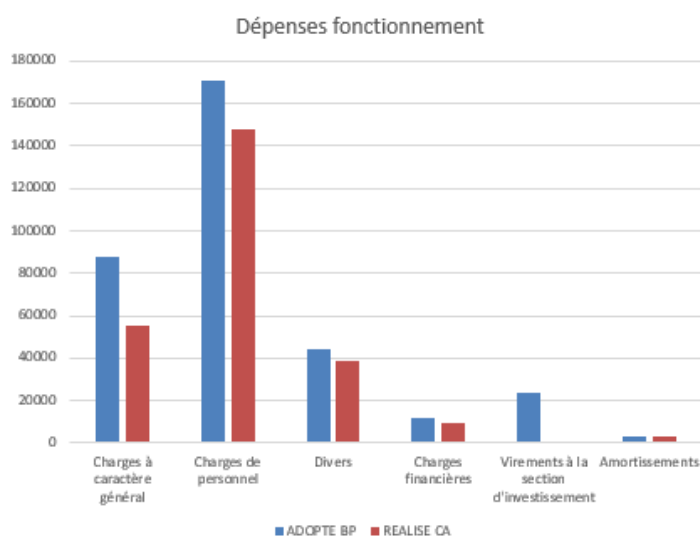
Monsieur le Maire présente au conseil les tableaux synthétiques reprenant l'ensemble des données importantes du compte administratif 2015 :

TREGONNEAU 2015 FONCTIONNEMENT

DEPENSES	ADOPTÉ BP	REALISÉ CA
Charges à caractère général	87977	55103
Charges de personnel	170900	147453
Divers	43945	38878
Charges financières	11700	9715
Virements à la section d'investissement	23646	0
Amortissements	3338	3338
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	341507	254488

TREGONNEAU 2015 FONCTIONNEMENT

RECETTES	ADOPTE BP	REALISE CA
Excédent de fonctionnement reporté	10000	10000
Divers	19792	18522
Impôts et taxes	164588	165373
74 Dotations, subventions, participations	147127	147746
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	341507	341642
SOLDE FONCTIONNEMENT 2015	0	87154

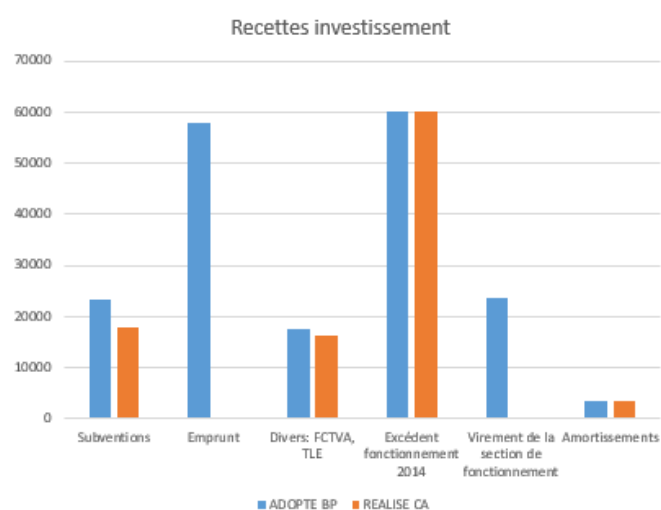
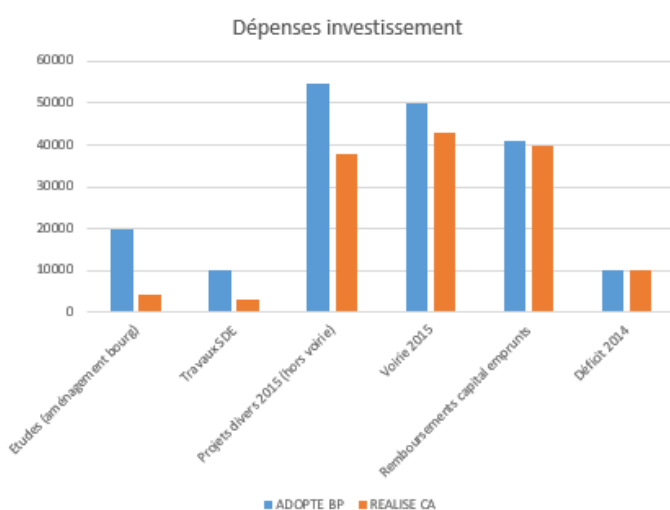


TREGONNEAU 2015 INVESTISSEMENT

DEPENSES	ADOPTE BP	REALISE CA
Etudes (aménagement bourg)	20000	4272
Travaux SDE	10000	3106
Projets divers 2015 (hors voirie)	54594	37783
Voirie 2015	50000	42804
Remboursements capital emprunts	41000	39669
Déficit 2014	10320	10320
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	185914	137954

TREGONNEAU 2015 INVESTISSEMENT

RECETTES	ADOPTE BP	REALISE CA
Subventions	23193	17821
Emprunt	58000	0
Divers: FCTVA, TLE	17500	16187
Excédent fonctionnement 2014	60236	60236
Virement de la section de fonctionnement	23646	0
Amortissements	3339	3339
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	185914	97583
SOLDE INVESTISSEMENT 2015	0	-40371



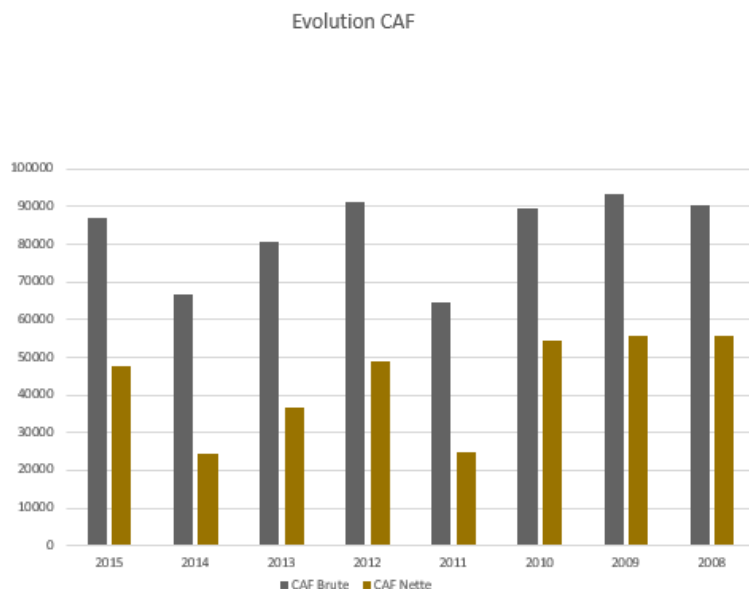
Synthèse générale BP et CA 2015 :

TREGONNEAU BP 2015	2015		
	DEPENSES	RECETTES	EQUILIBRE
FONCTIONNEMENT	341507,37	341507,37	0
INVESTISSEMENT	185914,33	185914,33	0
TOTAL	527421,7	527421,7	0

TREGONNEAU CA 2015	2015		
	DEPENSES	RECETTES	EQUILIBRE
FONCTIONNEMENT	254488,31	341642,15	87153,84
INVESTISSEMENT	137954,61	97583,14	-40371,47
TOTAL	392442,92	439225,29	46782,37

Evolution CAF 2008-2015 :

	CAF	
	Brute	Nette
2015	87154	47485
2014	66732	24494
2013	80597	36597
2012	91040	48840
2011	64653	24896
2010	89559	54497
2009	93097	55585
2008	90198	55708



Etat de la dette :

ETAT DE LA DETTE 2015							
BANQUE	DUREE	DATE DEBUT	DATE FIN	MONTANT	TAUX	RESTE DU FIN 2015	OBJET
CRCA	15	05/04/2000	05/01/2015	15244,9	4,95	0	Voirie
CRCA	15	05/04/2001	05/01/2016	45734,71	6,2	1158,38	Modernisation
CRCA	15	05/01/2002	05/10/2016	64028,59	5,55	6103,88	Modernisation
CRCA	15	05/02/2003	05/11/2017	35000	4,71	6201,58	Voirie
CRCA	15	01/04/2004	01/04/2018	74680,87	4,3	18925,24	Cantine
CRCA	15	05/05/2005	05/05/2019	58638,53	4,15	19277,27	Infrastructure
CRCA	15	05/03/2008	05/12/2022	80000	4,73	44338,04	Eglise
CRCA	15	01/02/2009	01/11/2023	40000	4,92	24914,87	Voirie
CRCA	15	05/02/2011	05/11/2025	80000	2,95	53333,4	Vestiaires douches
CM	15	30/03/2012	30/12/2026	45000	V	30000	Voirie

Quelques remarques générales sur le CA 2015 :

- Le solde de fonctionnement 2015 est meilleur qu'en 2014. Il retrouve quasiment le niveau de 2012.
- Dette : nous n'avons pas fait d'emprunt (c'était aussi le cas en 2014). Deux gros emprunts arrivent à échéance en 2016.
- Certains investissements n'ont pas été terminés et payés en 2015 (ex : extension columbarium). Ils seront reportés en 2016.

Ce compte administratif 2015 est présenté aujourd'hui, mais il sera soumis au vote lors du prochain conseil (budget) 2016.

Orientations budgétaires 2016

Suite aux réflexions du Maire, des Adjoints et des commissions, un certain nombre de projets ont été ciblés pour intégrer le programme d'investissements 2016 :

Projets 2016		
Projet	Prévu	Commentaire
Ecole: réfection classe milieu	8824	Peinture et revêtements sols (attente 2° devis)
Voirie	43000	Estimation groupement achat
Effacement réseaux SDE	53900	Eclairage public, électricité, télécom (estimation SDE Tr1)
Bureau d'études		Aménagement bourg (attente réunion ADAC)
Peintures extérieures	2185	SDF , école (report 2015)
Travaux accessibilité		Programme 2016
Réaménagement station Praden Meur		Attente devis (enlèvement terre)
Aménagement hangar		Carport et cloture (report 2015)(attente devis)
Matériel communal		Mutualisation avec Squiffiec (attente avis CG)
Véranda mairie		Attente devis (Non Prioritaire)
Chauffage cantine		Faux plafond avec chauffage (NP)
Cloche		NP
Matériel école		Vélos, tricycles...(NP)
Peinture bureau mairie		NP
Total :	107909	

Mmes Aurore GUEZENEC et Gaëlle SAVEAN indiquent qu'elles sont d'accord pour faire la peinture de la mairie (bureau, entrée).

Les projets retenus seront définitivement adoptés lors de la séance budget. Des points restent en attente de devis ou de planning définitif (études bourg, effacement des réseaux). Certains autres sont d'ores et déjà classés non-prioritaires (NP).

En tout état de cause, nous ferons selon nos moyens, en donnant la priorité à l'aménagement du bourg, à la voirie (dernier programme important avant le bourg), à la fin des travaux de l'école (dernier programme « bâtiment » important avant le bourg), et dans l'optique de ne pas faire d'emprunt, ou de le faire le plus tard possible dans l'année.

Les projets définitifs seront adoptés lors du prochain conseil (budget).

Subventions 2016

Monsieur le Maire :

- rappelle les subventions accordées l'an dernier
- liste toutes les demandes reçues cette année
- rappelle le principe des subventions accordées aux associations sportives (10€ par enfant par enfant pour les associations représentant des sports non-représentés sur la commune (tous sauf le foot)

Après discussion, le conseil décide :

- de porter la subvention à l'Adapei à 50€

- d'accorder une subvention de 50€ à trois associations nouvelles (Croix Rouge, Don du sang et PICA)

Associations	Montant subvention en euros
Gym Squiffiec	100
Restos du Cœur	150
FNACA	94
UFAC	94
Association de chasse	128
Centre anticancéreux	82
Amicale Laïque (Subvention + jouets Noël)	1600
Club du 3e âge	388
UST + école de foot (410 €)	1873
Comité des fêtes	401
Amicale Cyclotouriste	143
ADAPEI	50
Les matelots de la vie	50
LA Croix rouge Française	50
Don du Sang	50
PICA	50
Centre aéré	1000

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des subventions 2016.

Tarifs municipaux

Monsieur le Maire rappelle les tarifs adoptés l'an dernier pour :

- le traitement des documents en mairie (photocopies...)
- la garderie
- le cimetière (concessions...)
- la salle des fêtes

Le conseil approuve à l'unanimité le maintien des tarifs 2014.

Taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition adoptés l'an dernier :

Taxe d'habitation : **19.50**
Foncier bâti : **22.48**
Foncier non bâti : **81.93**

Il propose de conserver les mêmes taux pour 2016.

Le conseil approuve à l'unanimité le maintien des taux d'imposition au même niveau pour 2016.

Convention d'assistance technique Satese

Monsieur le Maire indique que la convention nous liant au Satese pour l'entretien de l'assainissement collectif du lotissement PRADEN MEUR est arrivée à échéances le 31 décembre 2015.

Il est donc nécessaire de la renouveler pour une durée de trois ans.

Le conseil approuve à l'unanimité la nouvelle convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Désignation du délégué programme de voirie

Comme l'an dernier, le programme de voirie 2016 sera traité dans le cadre d'un groupement de commande avec les sept communes de la comcom (ainsi que la comcom elle-même).

Le conseil doit désigner deux délégués (un titulaire et un suppléant) à la commission d'appel d'offres du groupement.

Il est proposé de désigner M Didier GUILLOU (titulaire) et M Denis CARADEC (suppléant).

Le conseil approuve à l'unanimité la désignation de MM GUILLOU et CARADEC.

Facturation frais de personnel pour assainissement Praden Meur

Monsieur le Maire indique que chaque année la commune facture au budget d'assainissement Praden Meur l'entretien hebdomadaire de la station réalisé par la commune par le personnel Communal (27h60 par an, soit, par exemple, 387,75€ pour 2015).

A la demande de la perception, ce principe de facturation doit être validé officiellement par le conseil.

Monsieur le Maire rappelle également que, comme indiqué lors du vote du budget 2015, le mode de fonctionnement de ce budget devra être entièrement revu, et qu'une réunion sera organisée à cet effet avec les propriétaires concernés

Le conseil valide à l'unanimité le principe de facturation des heures au budget du lotissement.

Extension réseau basse tension (SDE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet du SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) d'extension du réseau basse tension pour la desserte en électricité du terrain appartenant à Monsieur Philippe VINCENTI (route de la Gare). Il est demandé à la commune d'approuver le projet d'extension, et de verser à cet effet au SDE (maître d'ouvrage), la somme de 3942€.

Ces sommes sont (en principe) récupérées par la commune lors de la vente des lots via la taxe d'aménagement.

Le conseil valide à l'unanimité le projet d'extension du réseau par le SDE.

Choix du fournisseur de restauration collective (cantine)

Mme Françoise POUPON indique au Conseil Municipal que nous avons été sollicité par une autre entreprise (Resteco) pour la fourniture de nos repas à la cantine.

L'étude en cours pour utiliser éventuellement ce nouveau prestataire :

- Représentant vu en mairie
- Dossier de présentation disponible
- Mission à prévoir à Prat (qui a remplacé Océane par Resteco)

Resteco paraît fournir une prestation de même qualité qu'Océane (voire meilleure), pour un coût inférieur.

Quel que soit le résultat de l'étude en cours, il est nécessaire de dénoncer le contrat « Océane » avant fin mars pour pouvoir changer si nous le décidons.

Le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à résilier le contrat avec Océane.

Indemnités élus (application note préfectorale)

La loi du 31 mars 2015 (rappelée par une récente note préfectorale) fixe de nouvelles dispositions concernant la rémunération des élus à compter du 1^{er} janvier.

- Pour le Maire : indemnité obligatoire au taux du barème (31% de l'indice 1015, soit 1111,00€ brut)
- Pour les adjoints : indemnité maximale égale à 8,25% de l'indice 1015

Monsieur le Maire propose également de désigner M.Ludovic JOURDEN comme conseiller municipal délégué aux travaux publics. En effet, ses compétences particulières dans ce domaine nous sont précieuses, et il a déjà prouvé l'an dernier qu'elles pouvaient nous faire réaliser d'importantes économies, tout en nous assurant un suivi technique de haut niveau.

Il indique également que le montant maximum des indemnités doit rester dans une limite composée du montant max de l'indemnité du Maire (montant obligatoire fixé par la loi), et du montant maximum des adjoints en poste (donc trois pour nous, avec possibilité d'en avoir quatre).

Il existe donc deux possibilités pour rémunérer M JOURDEN :

- Le désigner comme quatrième adjoint
- Conserver trois adjoints avec une rémunération inférieure au maximum, et affecter la différence au conseiller délégué.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de se prononcer à bulletins secrets sur la création d'un poste de quatrième adjoint.

Par 8 voix contre 6, le conseil rejette la proposition d'un quatrième adjoint.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil de se prononcer sur la nomination de M JOURDEN comme conseiller municipal délégué aux travaux publics, et à la répartition des indemnités des adjoints et du conseiller délégué.

Le Conseil approuve à l'unanimité la nomination du nouveau conseiller délégué aux travaux publics avec une rémunération au taux de 2,574% de l'indice brut 1015.

Infos diverses

- **Réforme territoriale**
Monsieur le Maire fait part au Conseil des dernières évolutions concernant cette réforme.
- **Coopération avec Squiffiec**
Ce projet de mise en commun de nos ressources humaines et matérielles ne déclenchant pas l'enthousiasme de nos partenaires, il est mis en sommeil (et sans doute purement et simplement abandonné).
- **Motion de soutien au monde agricole**
Pétition proposée par les élus des Côtes d'Armor. Les conseillers qui le souhaitent pourront la signer.

MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET A LEURS FAMILLES

Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

Les élus locaux, conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire sur leurs communes, manifestent leur solidarité et leur soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

La Bretagne est une région qui ne peut pas se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs.

Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe.

- **Composition de l'assemblée communautaire**
Du fait des récentes élections à Saint Laurent, le nombre de délégués communautaires, fixé aujourd'hui à 28 grâce à une dérogation, va passer à 26 (un conseiller au lieu de deux à Landébaëron, et deux au lieu de trois à Squiffiec).
- **Prochain conseil**
Fixé au 1^o avril (sauf changement d'ici là)

L'ordre du jour ayant été entièrement traité, Monsieur le Maire remercie tous les conseillers et lève la séance à 22h30.